

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 1591)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 697

présenté par
Mme Genetet et Mme Vignon

ARTICLE 8

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité À la seconde phrase de l'alinéa 5, substituer aux mots :
--

« et Radio France »

les mots :

« Radio France et France Médias Monde ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec l'intégration de France Médias Monde à la holding France Médias.